

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (a) - Les actions [REDD+] complètent les objectifs des programmes forestiers nationaux et les conventions et accords internationaux et s'y conforment

| Bénéfice | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|--|---|---|--|---------------------|---|
| | PLR pertinentes pour ce bénéfice | Comment ce bénéfice est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Des efforts pour une meilleure coordination initiés grâce au processus REDD+ ont permis d'améliorer la communication entre les ministères pour une plus grande uniformité globale des politiques sectorielles. | Des éléments de stratégie de lutte contre la pauvreté qui se rapportent au changement climatique. | Existence d'une communication interministérielle pour réaliser la stratégie de lutte contre la pauvreté et son atténuation. | Certains ministères sont plus influents que d'autres. | Non. | Les pratiques actuelles limitent la communication interministérielle (peu de réunions regroupant le personnel de différents ministères, par exemple). |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (a) - Les actions [REDD+] complètent les objectifs des programmes forestiers nationaux et les conventions et accords internationaux et s'y conforment

| Risque | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|--|--|--|---|---------------------|---|
| | PLR pertinentes pour ce risque | Comment ce risque est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Une réduction de la fréquence des incendies à un taux bien inférieur aux taux d'incendies naturels a permis de modifier la structure et la fonction de l'écosystème (pour passer d'une savane à une forêt, par exemple). Cela pourrait aller à l'encontre des engagements pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. | Les directives des programmes nationaux forestiers concernant les meilleures pratiques de gestion des incendies. | Les directives de meilleures pratiques de gestion nécessitent une évaluation de l'écosystème avant l'application de plans de gestion d'incendies and permettent qu'un nombre restreint de feux naturels. | Malgré la prévision d'une évaluation, les évaluations ne sont pas réalisées à cause d'un manque de capacités. | Non. | Un manque de capacités dans l'implémentation. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (b) - Des structures de gouvernance forestière nationales transparentes et efficaces qui prennent en compte la législation et la souveraineté nationale

| Bénéfice | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|---|---|--|--|---------------------|--|
| | PLR pertinentes pour ce bénéfice | Comment ce bénéfice est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Si les appels d'offres pour les concessions d'exploitation forestière sont diffusés de manière transparente, cela peut encourager une surveillance plus facile grâce au nombre réduit de concessions. | Règlementation ministérielle et un système pour accorder des concessions. | Couvre les concessions à l'échelle nationale, mais pas à l'échelle des provinces ou des localités. | D'après un sondage, 60% des utilisateurs étaient satisfaits. | Non. | Les PLR pourraient être plus efficaces si l'échelle des provinces ou des localités étaient intégrées au niveau national. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (b) - Des structures de gouvernance forestière nationales transparentes et efficaces qui prennent en compte la législation et la souveraineté nationale

| Risque | <i>Abordant</i> | | <i>Respectant</i> | | Lacunes identifiées |
|--|--|---|--|---------------------|---|
| | PLR pertinentes pour ce risque | Comment ce risque est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Manque de capacité pour appliquer les lois / règlements qui peut entraîner un renforcement des incitations en faveur de la déforestation et avoir un impact négatif sur la confiance des parties prenantes en termes du processus REDD+. | Budgets d'état ou budgets nationaux et formations pour les services d'application de la loi. | Inadéquate. | Insuffisamment. | Non. | Besoin davantage de fonds pour plus de ressources humaines et des compétences renforcées. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (c) - *Le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, prenant en compte des obligations internationales, des circonstances et lois nationales qui s'appliquent et notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

| Bénéfice | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|--|----------------------------------|---|--|------------------------|---|
| | PLR pertinentes pour ce bénéfice | Comment ce bénéfice est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Droits d'usage renforcés grâce à des programmes forestiers communautaires. | Règlements du régime foncier. | Couverture totale. | Gouvernement le régime foncier. | Les droits coutumiers. | Manque d'alignement entre les règlements et le droit coutumier. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (c) - Le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, prenant en compte des obligations internationales, des circonstances et lois nationales qui s'appliquent et notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

| Risque | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|--|---|---|--|---|---|
| | PLR pertinentes pour ce risque | Comment ce risque est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Le système d'attribution de titres fonciers proposé pour clarifier le régime foncier pourrait donner lieu à la perte des terres des peuples autochtones. | La loi nationale sur l'attribution de titres fonciers et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. | La couverture de la législation nationale est incomplète (c'est-à-dire elle ne répond pas au risque). | La loi nationale n'est pas appliquée de manière efficace à cause de protestations et de conflits entre le gouvernement et les peuples autochtones quand le système d'attribution de titres fonciers est proposé. | La loi nationale est en conflit avec la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. | Manque d'alignement entre la loi nationale et internationale. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (d) - La participation intégrale et réelle des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales [aux actions REDD+]

| Bénéfice | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|--|--|--|--|--|---|
| | PLR pertinentes pour ce bénéfice | Comment ce bénéfice est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Par exemple, le renforcement la gestion communautaire des forêts pourrait augmenter le nombre et les groupes de parties prenantes impliqués dans la prise de décision relative à leurs forêts locales. | Politique de gestion communautaire des forêts. | La politique de gestion communautaire des forêts expose des principes pour garantir la participation des parties prenantes pertinentes dans l'établissement de la gestion communautaire des forêts de nouveaux endroits. | Bien que la politique soit appliquée avec le but d'engager les communautés locales, elle ne tient pas spécifiquement compte des peuples autochtones. | La politique de gestion communautaire des forêts n'est pas entièrement consistante avec le concept de consentement préalable libre et éclairé (FPIC) et ses spécifications concernant les peuples autochtones (cela ne représente pas un conflit avec des PLR nationales, mais avec ce qui est requis sous REDD+). | Manque de considération explicite des peuples autochtones dans la politique de gestion communautaire des forêts déjà établie. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (d) - La participation intégrale et réelle des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales [aux actions REDD+]

| Risque | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|---|---|---|---|---------------------|---|
| | PLR pertinentes pour ce risque | Comment ce risque est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Si les parties prenantes concernées ne reçoivent pas les informations nécessaires dans les formats appropriés, cela pourrait entraver leurs capacités pour s'impliquer efficacement dans les actions REDD+, et pourrait les amener à être frustrés avec le processus REDD+. | La loi sur la liberté de l'information. | La loi sur la liberté de l'information exige la divulgation proactive de l'information et établie des règles pour les demandes d'informations et des réponses à ces demandes. | Malgré l'application de la loi, les parties prenantes ne sont pas informées sur leur droit légal à l'information. | Non. | Malgré l'existence de la loi sur la liberté de l'information, les parties prenantes ne connaissent pas leurs droits légaux, et la dissémination proactive d'informations au-delà de la mesure nécessaire requise par la lettre de la loi est requise. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (e) - Mesures compatibles avec la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, assurance que les actions REDD+ ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à la protection et à la conservation de ces forêts et des services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'au renforcement d'autres bénéfices sociaux et environnementaux

| Bénéfice | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|---|---|---|---|--|---|
| | PLR pertinentes pour ce bénéfice | Comment ce bénéfice est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Une planification qui donne la priorité à la protection des forêts naturelles met un terme au déclin en termes de disponibilité de produits forestiers non ligneux. | <ol style="list-style-type: none"> Définition de forêt naturelle. Plan de zonage des forêts | <ol style="list-style-type: none"> Permet l'identification des forêts naturelles, comme elles sont couvertes par la garantie. Identifie les zones des forêts naturelles à protéger. | <ol style="list-style-type: none"> Permet l'identification des forêts naturelles, comme elles sont couvertes par la garantie. Mise en œuvre variable : très efficace dans la Province X, mais empiètement dans la Province Y. | <ol style="list-style-type: none"> Non. Concessions pétrolières et gazières. | <ol style="list-style-type: none"> Aucune lacune identifiée par rapport à la définition de forêt naturelle. Aucune planification de l'aménagement du territoire intégrée. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (e) - Mesures compatibles avec la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, assurance que les actions REDD+ ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à la protection et à la conservation de ces forêts et des services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'au renforcement d'autres bénéfices sociaux et environnementaux

| Risque | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|---|---|--|--|---------------------|--|
| | PLR pertinentes pour ce risque | Comment ce risque est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Le boisement d'un écosystème de prairie de grande valeur en termes de biodiversité entraîne une perte en matière de populations d'oiseaux nicheurs. | Stratégie et plan d'action national pour la diversité biologique (NBSAP). | La stratégie et le plan d'action NBSAP nationaux ciblent la conservation de la biodiversité. | Incomplet. Les objectifs sont larges et non contraignants. | Non. | La nature non contraignante des objectifs peut ne pas garantir la conservation de la biodiversité. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (f) - Mesures pour la prise en compte des risques d'inversion

| Risque | <i>Abordant</i> | | <i>Respectant</i> | | Lacunes identifiées |
|---|------------------------------------|---|--|---------------------|------------------------------------|
| | PLR pertinentes pour ce risque | Comment ce risque est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| Un incendie causé par des feux agricoles se propage dans la nouvelle forêt, ce qui entraîne l'inversion du captage du carbone et peut également entraver le potentiel de captage à une date ultérieure. | Réglementation des feux contrôlés. | Identifie les conditions dans lesquelles les feux sont acceptables (conditions météorologiques, par exemple). | Mise en œuvre inefficace due à un manque de mise en application / mesures incitatives. | Non. | Lacune en termes de mise en œuvre. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Fiche de travail 3.2: Analyse des PLR pertinentes pour la garantie (g) - Mesure de réduction du déplacement des émissions

| Risque | Abordant | | Respectant | | Lacunes identifiées |
|---|---|--|--|---------------------|--|
| | PLR pertinentes pour ce risque | Comment ce risque est-il couvert par ces PLR? | Ces PLR sont-elles mises en œuvre de manière efficace? | PLR conflictuelles? | |
| La réduction de la production nationale de bois suite aux actions REDD+ fait augmenter l'exploitation forestière non durable dans un pays voisin. | Accord de coopération transfrontalier sur les forêts. | Visant directement à traiter l'exploitation forestière illégale. | Comprend un service commun de répression, le partage d'informations et établit des points de contrôles dans les zones frontalières. Contrôle de l'efficacité en cours. | Non. | Toutes les exploitations forestières non durables ne sont pas illégales. Des mesures supplémentaires pour encourager l'utilisation de bois durable pourraient être requises. |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |